

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

6 décembre 2023

CONTRÔLER L'IMMIGRATION, AMÉLIORER L'INTÉGRATION - (N° 1943)

|              |  |
|--------------|--|
| Commission   |  |
| Gouvernement |  |

**AMENDEMENT**

N° 358

présenté par  
M. Bazin

-----

**ARTICLE 1ER EC**

Rétablir cet article dans la rédaction suivante :

« Au premier alinéa des articles L. 423-6, L. 423-10 et L. 423-16 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, le mot : « trois » est remplacé par le mot : « cinq ». »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement visant à rétablir l'augmentation de la condition de résidence pour l'octroi d'un titre de séjour vie privée familiale.